

AU FIL DE LA SEMAINE

ENVIRONNEMENT En marge de son assemblée générale du 23 juin, l'association Symbiose pour des paysages de biodiversité présentait des exemples d'aménagements écologiques dans les Ardennes. Ceux-ci sont implantés sous 83 pylônes de la ligne haute tension qui relie Charleville-Mézières à Reims.

Symbiose fait cohabiter industrie et biodiversité

L'association Symbiose pour des paysages de biodiversité, créée en mars 2012, et RTE (Réseau de Transport d'Électricité) ont formalisé en 2013 leur volonté de travailler ensemble sur les objectifs respectifs de développement économique et de préservation de la biodiversité.

Pendant 3 ans, un projet a pris forme : la création d'aménagements écologiques sous les pylônes de la ligne très haute tension entre la Marne et les Ardennes. Ces implantations, situées sur des espaces de grandes cultures, visent à constituer des connexions et des espaces de refuge pour la faune, les insectes, l'avifaune.

Les acteurs de ce projet se sont réunis le 23 juin dans le village de La Neuville en Tourne à Fuy afin d'observer les plantations et de comprendre les intérêts biodiversité de tels aménagements. Car l'association Symbiose affiche clairement le but de ce modèle : « être reproductible sur

d'autres territoires ». Son objectif pour ce faire était d'impliquer les agriculteurs et les acteurs du territoire sur la mise en place d'actions biodiversité. Et pour RTE, l'enjeu était d'intégrer cette infrastructure de grande ampleur à son environnement. Cette collaboration, « une démarche unique en France par son ampleur », s'inscrivait dans le cadre la reconstruction de la ligne électrique à 400 000 volts qui relie Charleville-Mézières à Reims, sur environ 80 km. Aujourd'hui, c'est 83 pylônes (sur un total de 188) de cette ligne haute tension qui abritent des plantations d'arbustes, de plantes mellifères peu consommatrices d'intrants et favorables à la biodiversité.

Pour garantir la faisabilité et la pérennité des aménagements, les agriculteurs ont été impliqués, et les partenaires, tels que la Fédération des Chasseurs, la Chambre d'agriculture des Ardennes, la FDSEA de la Marne, Miroir Environnement, ont réuni leurs compétences.

Quelques conseils pour aménager un pied de pylône

■ Pour un couvert herbacé, sur des parcelles de grandes cultures en Champagne crayeuse, l'exploitant peut choisir des graminées telles que le dactyle aggloméré, le pâturin commun (ou des prés), le lotier corniculé, le trèfle blanc, etc. Dans le cas d'un couvert fleuri, il est possible d'implanter de l'origan, des grandes marguerites, ou encore de la coronille bigarée. Enfin, pour les couverts arbustifs, parmi les espèces proposées figurent le prunellier, la viorne obier, le cornouiller sanguin...

Selon Symbiose pour des paysages de biodiversité, la sélection rigoureuse des espèces proposées permet de mettre en place des essences locales, « adaptées au climat et au sol », et met en avant leur « facilité de plantation, de reprise et d'entretien », ainsi que « l'absence de risque de propagation hors de l'emprise du pylône ». A contrario, un pied de pylône sans aménagement représente « un foyer potentiel de mauvaises herbes » et un espace « à entretenir régulièrement, une charge de travail supplémentaire pour l'exploitant », ce qui pourrait aussi « fragiliser le pylône » à terme.



Symbiose et RTE ont réuni leurs compétences pour transformer des espaces non valorisés en refuges pour gibier, oiseaux, insectes pollinisateurs et animaux auxiliaires de cultures.

Jérémy Miroir, gérant de Miroir Environnement et consultant naturaliste, rappelle le déroulement du projet : « je fais le pont entre Symbiose et RTE sur les aspects environnementaux et les dossiers biodiversité. Une première étape a permis de faire un diagnostic de l'existant, puis une réflexion s'est organisée sur la pertinence des aménagements : leur nature, l'endroit, et le contexte. Les agriculteurs étant les propriétaires des emprises concernées, ils allaient être amenés à gérer ces aménagements. Ceux-ci ont donc été sensibilisés, avec

l'aide des chambres d'agriculture, aux intérêts de la mise en place de telles implantations. Ce processus a favorisé l'adhésion d'environ 80 exploitants. Par la suite, il suffira de veiller au bon entretien régulier des emprises, et à assurer une gestion en adéquation avec le maintien de la biodiversité ».

Hervé Planchon, responsable études et concertation chez RTE, rappelle que le gestionnaire du réseau de transport d'électricité a été « moteur de cette mesure d'accompagnement, et a délégué à Symbiose la possibilité de créer les aménagements. Les échanges

avec les exploitants agricoles ont été très nombreux avant les travaux, afin d'être sûr que la ligne et les travaux leur posent le moins de souci possible ». En tant que propriétaire de l'ouvrage, RTE veillera au « suivi écologique » des aménagements pendant une durée de 8 ans, aux côtés de Miroir Environnement, la fédération des abeilles et les chasseurs, de façon à « évaluer l'évolution des aménagements du point de vue de la faune et de la flore ».

Guillaume Perrin



Les agriculteurs disposent d'une palette d'aménagements (couverts herbacé, fleuri ou arbustif), et plusieurs combinaisons existent selon l'intérêt écologique et le souhait de l'exploitant.